



CC du Vinobre (Siren : 240700674)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Sernin
Arrondissement	Largentière
Département	Ardèche
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/03/1999
Date d'effet	01/01/2011

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Franck JOUFFRE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Avenue du Vinobre
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	07200 St SERNIN
Téléphone	04 75 35 46 11
Fax	04 75 89 36 87
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 887
-----------------------------	-------

Densité moyenne	131,44
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
07	Ailhon (210700027)	543
07	Fons (210700910)	335
07	Lachapelle-sous-Aubenas (210701223)	1 546
07	Lanas (210701314)	397
07	Lentillères (210701413)	234
07	Mercuer (210701553)	1 191
07	Saint-Etienne-de-Fontbellon (210702312)	2 623
07	Saint-Sernin (210702965)	1 685
07	Vinezac (210703435)	1 333

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>Service Public d'Assainissement Non Collectif : Au bénéfice des communes et des logements du territoire intercommunal ne disposant pas d'un assainissement collectif. Ce service comprendra les compétences obligatoires, à savoir : - le contrôle budgétaire des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de communes du Vinobre. - les contrôles de conception et de bonne exécution des travaux concernant les installations neuves. - la perception de la redevance d'assainissement non collectif auprès des usagers en contrepartie du service rendu. Ce service comprendra également les compétences facultatives suivantes : - la fixation des prescriptions techniques pour les études de sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation. - l'animation et la coordination d'opérations collectives de réhabilitation des Assainissements Non Collectifs</i> - Autres actions environnementales <i>Ouverture et entretien d'un réseau de sentiers de randonnée non motorisée permettant le maillage intercommunal cohérent et faisant l'objet d'une adhésion aux au PDIPR de la part de chaque commune membre. Edition, réédition et commercialisation d'un topoguide.</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel - Activités culturelles ou socioculturelles <i>Animation culturelle, touristique et sportive : Harmoniser les manifestations communales dans les domaines culturels, sportifs, touristiques. Favoriser l'information par la publication régulière d'un calendrier des manifestations. Définition des priorités pour le développement de nouvelles activités culturelles, sportives et touristiques. Organisation ou participation à des manifestations culturelles, sportives ou culturelles se déroulant sur le territoire communautaire et concernant au moins</i>

3 communes.
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Débroussaillage et entretien des abords des voies communales, des chemins ruraux et des sentiers. Entretien des rivières, des ruisseaux et des passages naturels des eaux pluviales. Extension et entretien de l'éclairage public.</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>Harmoniser les manifestations communales dans le domaine touristique et favoriser l'information par la publication régulière d'1 calendrier de manifestations. Définition des priorités pour le développement de nouvelles activités touristiques. Organisation ou participation à des manifestations touristiques se déroulant sur le territoire communautaire et concernant au moins 3 communes. Assurer la promotion touristique du territoire. Mettre en oeuvre des actions favorisant le partenariat avec les offices de tourisme rayonnant sur le territoire, les associations ou structures intervenant en matière de développement et de promotion touristique pour faire connaître le patrimoine, les sites naturels de même que les aménagements ou établissements touristiques. Percevoir et gérer la taxe de séjour communautaire.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Participation à la mise en oeuvre de la politique pays Elaboration, évaluation et révision de la charte de développement du territoire du pays de l'Ardèche méridionale. Mise en oeuvre de la charte et adhésion au syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>Ajout de l'article 1.1.4 : Communications électroniques La Communauté de communes est en outre compétente pour : - l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ; - la réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ; - la gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ; - la passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ; - l'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. Ajout à l'article 1.1.4 "Communications électroniques" de la mention suivante : "La Communauté de communes du Vinobre adhère au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique"</i>
- Autres <i>Petite enfance : création, animation et gestion de Relais Assistantes Maternelles. création et gestion de structures collectives d'accueil intercommunales, à l'exception des gardes périscolaires.</i>
Sanitaires et social
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
07	SM de gestion du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (250702388)	SM ouvert	142 925
07	Syndicat mixte d'études des Monts et Vallées d'Ardèche (200025401)	SM fermé	47 312
07	Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale (200001642)	SM ouvert	139 882
07	SIDOMSA, Syndicat pour la destruction des ordures ménagères du secteur d'Aubenas (250701851)	SM fermé	70 267

07	SM Inforoutes (250702156)	SM fermé	396 328
07	SIVA - SI de la vallée de l'Ardèche appelé Ardèche Claire (240700658)	SM fermé	93 257

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)